

12 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 12 avril 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle Francois et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

2016-04-100 Adoption des procès-verbaux du 8 et 17 mars 2016

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 8 et 17 mars 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 8 et 17 mars 2016 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-101 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Chèques 46 231 à 46 233 | |
| 46 237 à 46 239 | |
| 46 310 à 46 324 | |
| 46 326 à 46 392 | pour un montant de |
| | 427 647,29 \$ |

Comptes payables :

| | | |
|-------------------------|--------------------|---------------|
| Chèques 46 402 à 46 489 | pour un montant de | 348 401,77 \$ |
|-------------------------|--------------------|---------------|

Comptes recevables :

| | | |
|-------------------------------|--------------------|-------------|
| Comptes 6FD000038 à 6FD000051 | pour un montant de | 4 110,72 \$ |
|-------------------------------|--------------------|-------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-102 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Paiement à l'entrepreneur général MPECO au montant de 8 886,75\$ plus les taxes applicables représentant la libération de la retenue finale tel qu'il appert de la facture de MPECO de Sherbrooke dans le cadre des travaux de raccordement du puits 5
- Réservation d'un espace publicitaire couleur de ½ page dans La Voix de l'Est au montant de 1 132 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du cahier spécial sur Saint-Césaire.

2016-04-103 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 avril 2016 au 14 juin 2016 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-104 Précision d'affectation de la dépense mentionnée à la résolution 2016-02-057

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'affectation de la dépense pour les services relatifs au désamiantage de l'immeuble du 1097-1103, avenue Saint-Paul;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le montant de 18 158.64\$ représentant le montant de la dépense nette des travaux de désamiantage soit payé à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-105 Mainlevée de la saisie immobilière - lot 1 592 435 / Autorisation

Considérant que toutes les conditions garanties par la saisie immobilière publiée au registre foncier sous le numéro d'inscription 18 760 229 le 10 janvier 2012 à l'égard du lot 1 592 435 ont été remplies;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, la mainlevée totale à l'égard du lot 1 592 435.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-106 Office municipal de l'habitation de St-Césaire - Rapport financier 2015

Considérant la transmission du rapport financier 2015 daté du 5 février 2016;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'approuver le rapport financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, lequel n'a pas d'impact sur la contribution de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-107 Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire

Considérant la transmission du rapport financier 2015 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'adopter les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2015 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire préparés par Johanne Lévesque, comptable agréée, tel qu'il appert du dudit document daté du 22 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-108 Maison des Jeunes des Quatre Lieux / Participation au souper spaghetti

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser la participation de 2 élus au souper bénéfice spaghetti de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux le 23 avril 2016, soit 2 paires de billets à 2 /15 \$ montant total de 30\$, pour leur campagne de financement pour leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-109 Fondation Centre Hospitalier de Granby / Souper bénéfice

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la participation de 2 élus au souper bénéfice de la Fondation du Centre Hospitalier de Granby le 27 avril 2016, au coût de 55\$ chacun, pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-110 Société d'histoire des Quatre Lieux / Demande de soutien financier

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'apporter un appui financier au montant de 1 500\$ à la Société des Quatre Lieux pour leur campagne de financement annuel 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-111 Participation Tournoi golf de Bedford / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus au 26^e tournoi de golf de la Ville de Bedford au coût de 140\$ chacun, le tournoi ayant eu lieu le 15 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12 avril 2016

2016-04-112 Appui pour le dépôt de la candidature du Moulin des Quatre lieux au prix Thérèse-Romer 2016 décerné par les Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec

Considérant que l'association des Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec fait un appel de candidatures pour le prix Thérèse-Romer qui vise à reconnaître la conservation et la mise en valeur d'une maison ancienne;

Considérant que le Moulin à eau situé au 157, rang de la Grande-Barbue a fait l'objet d'une citation à titre de monument historique aux termes du règlement municipal numéro 164 adopté en 2009 qui visait à reconnaître le cachet historique, architectural et esthétique d'une valeur inestimable des lieux;

Considérant que le propriétaire des lieux, M. Jean Leclerc , soumettra la candidature du Moulin à eau à ce prix en faisant valoir le rayonnement et l'impact positif de la qualité de la restauration des lieux de même que l'environnement paysager;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'appuyer la candidature du Moulin à eau de la Grande-Barbue situé au 157, rang Grande-Barbue au prix Thérèse-Romer décerné par les Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-113 Nomination des membres d'un comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville

Considérant la fin du deuxième mandat des membres du Comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville lequel a été créé en vertu du Règlement 269-12 créant le Comité en sécurité incendie;

Considérant que le règlement prévoit que ce comité est composé de 9 membres dont : le préfet de la MRC, deux maires, deux conseillers municipaux, deux directeurs généraux et deux directeurs incendies des municipalités;

Considérant que la MRC de Rouville demande que des candidatures lui soient soumises;

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de recommander la candidature de M. Jacques Auger à titre de conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-114 Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition d'un système d'évacuation du CO

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs pour l'acquisition d'un système d'évacuation du CO pour la caserne incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-115 Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un puisard au coin de la Route 112 de la rue Provençal

Considérant que la municipalité a formulé le 14 juillet 2015 par la résolution 2015-07-232 une demande au MTQ pour l'installation de puisard dans l'emprise de la route 112 entretenue par le ministère;

Considérant qu'aucune autorisation n'a été émise à ce jour;

Considérant que l'installation de ce puisard a pour but de permettre l'égouttement de l'accumulation d'eau provenant d'un drainage déficient de la route 112;

Considérant que cette accumulation d'eau occasionne des problèmes importants aux propriétaires des bâtiments situés sur la rue Provençal;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de demander au ministère des Transports d'intervenir pour solutionner le problème récurrent d'accumulation d'eau dans l'emprise de la route 112 au coin de la rue Provençal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12 avril 2016

2016-04-116 Soumissions reçues pour la démolition des bâtiments résidentiels expropriés / Adjudication

Considérant la Ville de St-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à la démolition des bâtiments résidentiels expropriés AO/2016-03-089;

Considérant les résultats obtenus;

| Soumissionnaires | Montant (avant taxes) | Montant (avec taxes) | conformité |
|---|----------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| 1. <i>B. Frégeau & Fils inc. St-Alexandre</i> | 236 500,00 \$ | 271 915,88 \$ | <i>oui</i> |
| 2. <i>Choc Démolition inc. Shawinigan</i> | 241 491,00 \$ | 277 654,28 \$ | <i>non</i> |
| 3. <i>Gestion Dexsen inc. Ange-Gardien</i> | 256 539,00 \$ | 294 955,72 \$ | <i>oui</i> |
| 4. <i>Excavation Bois-Francs inc. Princeville</i> | 324 664,00 \$ | 373 282,43 \$ | <i>oui</i> |
| 5. <i>Chantier Xpert inc. St-Hyacinthe</i> | 342 376,96 \$ | 393 647,91 \$ | <i>oui</i> |
| 6. <i>Art-Dem inc. Québec</i> | 403 305,00 \$ | 463 699,72 \$ | <i>oui</i> |
| 7. <i>Excavation René St-Pierre inc. Sherbrooke</i> | 425 088,00 \$ | 488 744,93 \$ | <i>oui</i> |
| 8. <i>Groupe AllaireGince Infrastructures inc, Granby</i> | 456 000,00 \$ | 524 286,00\$ | <i>oui</i> |
| 9. <i>Roger Jeannotte inc. Beloeil</i> | 483 747,00 \$ | 556 188,11 \$ | <i>oui</i> |
| 10. <i>Les Services de Construction Démo Spec inc, Montréal</i> | 672 723,00 \$ | 773 463,27 \$ | <i>oui</i> |

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation datée du 11 avril 2016 de Yves Allard, ingénieur de la firme Les Services EXP de Granby, chargé de projet au dossier;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de démolition des bâtiments résidentiels expropriés à l'entreprise B. Frégeau & Fils de Saint-Alexandre, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 236 500,00 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparait de la soumission datée du 5 avril 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-117 Offres de services pour la mise en place d'un programme de formation au service des Travaux publics

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accorder un mandat en deux volets pour, premièrement, évaluer l'efficacité du service des Travaux publics et ensuite, procéder à l'implantation d'un programme de formation adapté aux besoins du service auprès de la firme Gestion-Conseil SMI de Donnacona pour la somme de 11 000\$ plus les taxes applicables pour le premier volet et de 6 400\$ plus les taxes applicables pour le second volet, le tout selon la soumission datée du 2 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-118 Contrat d'approvisionnement en propane pour le garage municipal et aréna

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'octroyer à Mazout & Propane Beauchemin le contrat d'approvisionnement en propane pour une durée de 2 ans au coût de base de 0.3890\$/litre pour 2016 et de 0.4090\$/litre pour 2017 pour le garage municipal et l'aréna selon les termes de la soumission datée du 10 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-119 Mandat pour effectuer l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices municipaux

Considérant les exigences réglementaires de la CSST précisées au Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail et au Code de sécurité pour les travaux de construction visant les propriétaires et les employeurs des édifices construits avant le 20 mai 1999;

Considérant que la municipalité doit dresser et maintenir à jour un registre de l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans tous les édifices publics;

Considérant que la municipalité doit avoir un registre des flocages et des calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter l'offre de services professionnels d'Amiante Proconsult inc. de Longueuil pour un montant maximum de 3 500,00\$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 17 mars 2016, pour établir le registre de matériaux pouvant contenir de l'amiante dans les édifices municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-120 Demande de PIIA déposée par Yannick St-Arnaud à l'égard d'une implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 022 177 de l'Avenue Bienvenue

Considérant que Yannick Gagnon, propriétaire, a un projet de construction pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 022 177 sur l'avenue Bienvenue située dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 31 mars dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 022 177 sur l'avenue Bienvenue tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-121 Abrogation et remplacement de la résolution 2016-03-079 concernant la recommandation adressée à la CPTAQ relativement à la demande présentée par Yvan Gendron, mandataire à l'égard du lot 2 815 199 situé dans le rang Bas-de-la-Rivière Nord

Considérant que les représentants de la CPTAQ ont formulé aux officiers municipaux une demande d'informations complémentaires au contenu de la résolution numéro 2016-03-079 adoptée le mois dernier;

Considérant que le complément d'information demandé vise à établir explicitement l'usage de destination de la partie du lot 2 815 199 faisant l'objet de la demande et des opérations de lotissement et d'aliénation;

Considérant qu'il y a lieu, dans le contexte, d'abroger cette résolution en vue d'en faire le remplacement;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire abroge la résolution 2016-03-079 et reformule sa décision d'approuver la demande d'autorisation présentée par M. Yvan Gendron, mandataire, pour le demandeur Ferme L. & Y. Gendron inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-122 Recommandation à la CPTAQ relativement à la demande présentée par Yvan Gendron, mandataire à l'égard du lot 2 815 199 situé dans le rang Bas-de-la-Rivière Nord

Considérant que M. Yvan Gendron adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en tant que mandataire pour le demandeur, Ferme L. & Y. Gendron inc., afin d'obtenir l'autorisation de procéder au lotissement et à l'aliénation d'une partie du lot 2 815 199 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande vise l'inclusion d'une partie du lot 2 815 199 équivalant à une superficie de 1565,3 mètres carrés, au lot mitoyen portant le numéro 1 593 332, lequel appartient au mandataire;

Considérant que la partie du lot numéro 2 815 199 visée par l'aliénation, suite à son inclusion au lot numéro 1 593 332, se destinera à une fin autre que l'agriculture, soit d'habitation;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement utilisé à des fins de culture céréalière par le demandeur;

Considérant que l'emplacement qui fait l'objet de la présente demande est situé dans la zone 501 où sont autorisés les usages agricoles appartenant à la classe A, incluant notamment la culture des sols;

Considérant que la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

| CRITÈRES OBLIGATOIRES | | |
|-----------------------|---|---|
| 1 | Le potentiel agricole du lot. | Catégorie 2 à 65% Catégorie 3 à 35% |
| 2 | Le potentiel agricole des lots avoisinants. | Similaire ou présentant un potentiel de moindre catégorie. |
| 3 | Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture. | La superficie visée comporte un chemin de ferme en gravier, cette portion de la terre présente ainsi un potentiel mitigé d'utilisation à des fins agricoles. Rappelons que cette superficie représente moins d'un pourcent de la superficie total de la terre (0,14%). La culture céréalière constitue l'utilisation dominante de la terre. |
| 4 | Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole des lots avoisinants. | Nulles. |
| 5 | Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale. | Non-applicable. |
| 6 | La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. | Situation contextuelle visant l'augmentation de la superficie du lot 1 593 332. |
| 7 | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. | Non-applicable. |

12 avril 2016

| CRITÈRES OBLIGATOIRES (suite) | | |
|--------------------------------------|--|--|
| 8 | L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et à l'échelle de la région. | Non-applicable. |
| 9 | La constitution de propriétés foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture. | Maintenue. Considérant que cette terre conservera, aux termes de la demande, 99% de sa superficie initiale dédiée à la culture des sols. |
| 10 | L'effet sur le développement économique de la région. | Nulle. |
| 11 | Les conditions socio-économiques nécessaire à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie. | Non-applicable. |
| CRITÈRES FACULTATIFS | | |
| 1 | Un avis de non-conformité socio-économique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté. | Aucun avis de non-conformité. |
| 2 | Les conséquences d'un refus pour le demandeur. | Maintien d'une superficie restreinte pour la tenue de son usage résidentiel sur le lot 1 593 332 |

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par M. Yvan Gendron, mandataire, pour le demandeur Ferme L. & Y. Gendron inc., afin de permettre le lotissement et l'aliénation sur une partie du lot 2 815 199 tel que décrit à la demande déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-123 Travaux de réfection au Complexe sportif Desjardins - Demande de paiement no 5 à l'entrepreneur général / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder au paiement numéro 5 auprès de l'entrepreneur général auprès d'Axim Construction inc. dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins phase 2 pour un montant de 501 444,02 \$ plus les taxes applicables couvrant les travaux réalisés pour la période du 1^{er} février au 29 février 2016 tel que précisé dans un certificat de paiement daté du 7 mars 2016. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant. Le paiement pourra être remis à l'entrepreneur général sur réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 avril 2016

2016-04-124 Travaux au Complexe sportif / Soumission pour sablage du plancher du gymnase

Considérant la recommandation de Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer les travaux de sablage du plancher du gymnase à Parquet Design D&D de St-Constant au montant de 20 160 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 22 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-125 Travaux de peinture intérieure au Complexe sportif / Offre de service pour la surveillance des travaux de peinture

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de retenir l'offre de service de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. de Granby pour la surveillance lors des travaux de peinture au Complexe sportif le tout selon les taux unitaires proposés selon qu'il s'agit d'une visite de 3 heures à 440\$, de 5 heures à 615\$ ou 8 heures à 855\$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de l'offre de services datée du 1^{er} avril 2016.

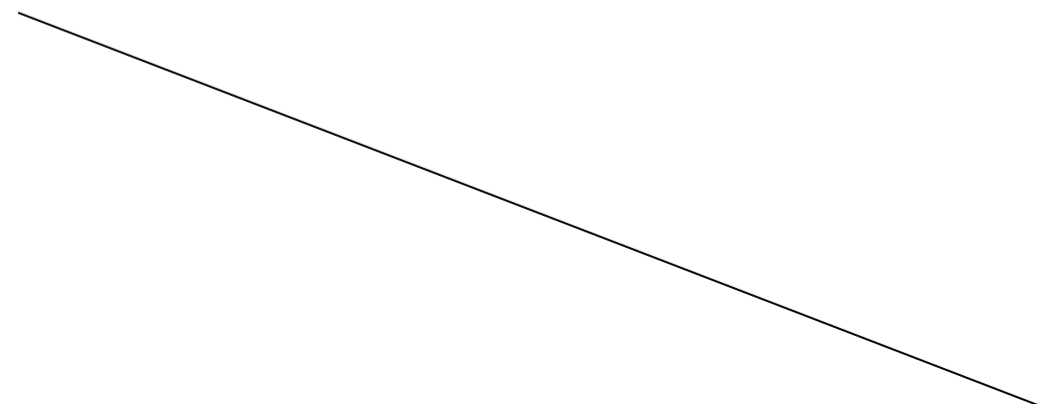
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-126 Travaux de peinture au Complexe sportif / Proposition de travaux supplémentaires

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les propositions formulées par SA Construction dans la soumission datée du 31 mars 2016 pour les items a, b, c, e et f pour un montant de 4 125\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2016-04-127 Contrat d'entretien des terrains gazonnés sportifs

Considérant que les terrains sportifs gazonnés (balle, soccer, football) nécessitent un entretien annuel;

Considérant la recommandation de Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'octroyer les travaux d'entretien des terrains sportifs gazonnés sous supervision d'un agronome mandaté par la Ville à la compagnie J-Flams inc. de Saint-Césaire pour un tarif horaire de 80 \$/heure pour un montant global de 18 400\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-128 Mandat de services agronomiques pour les terrains sportifs gazonnés - Saison 2016

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter la proposition de services de Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces sportives de la Ville de Saint-Césaire pour un montant de 1 700,00 \$ plus les taxes applicables le tout tel qu'il appert de la soumission du 16 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-129 Embauche à titre de coordonnatrice camp de jour été 2016

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher Mme Andrée-Anne Gagné pour un poste saisonnier à titre de Coordonnatrice du camp de jour de la Ville pour l'été 2016 (un poste saisonnier) selon la grille salariale du camp de jour de la Ville présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-130 Tournoi des Rouges de Saint-Césaire / Demande de soutien

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'offrir gratuitement les terrains de balle-molle pour les matchs de demi-finales et de finale du tournoi des Rouges de Saint-Césaire selon l'horaire à être communiqué, le tournoi se déroulant du 10 au 19 juin 2016.

Il est également résolu de soutenir l'organisation du tournoi en mettant les ressources suivantes à sa disposition selon les ressources disponibles:

- Prêt de tables poubelles;
- Prêt d'estrades ou de clôtures disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-131 Démission au poste de surveillant au service des loisirs à la polyvalente Paul-Germain Ostiguy

Considérant que Murielle Viens qui occupe le poste de surveillante au service des loisirs depuis janvier 1996 a remis sa démission aux termes de la lettre datée du 5 avril 2016;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de prendre acte de la démission de Murielle Viens au poste de surveillante au service des loisirs laquelle deviendra effective au 30 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-132 Affichage au poste de surveillant au service des loisirs à la polyvalente Paul-Germain Ostiguy

Considérant que le poste de surveillant au service des loisirs deviendra vacant à compter du 30 avril prochain;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'affichage du poste de surveillant au service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-133 Avis de motion afin de modifier le Règlement de zonage 92-2005 concernant certains ouvrages en zones d'érosion

Avis de motion est donné par M. André Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin d'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage 92-2005 concernant certains ouvrages en zones d'érosion.

2016-04-134 Premier projet de règlement numéro 92-2005-58 afin de modifier le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant certains ouvrages en zones d'érosion

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-58 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant certains ouvrages en zones d'érosion*, soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, soit fixée au 10 mai 2016 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-135 Règlement numéro 249 modifiant le règlement numéro 159 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 249 modifiant le règlement numéro 159 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-04-101, 2016-04-102, 2016-04-104, 2016-04-106, 2016-04-107,
2016-04-108, 2016-04-109, 2016-04-110, 2016-04-111, 2016-04-116,
2016-04-117, 2016-04-118, 2016-04-119, 2016-04-123, 2016-04-124,
2016-04-125, 2016-04-126, 2016-04-127, 2016-04-128, 2016-04-129,
2016-04-130.

Micheline Quilès
Trésorière